



Édition de décembre Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

Bulletin municipal N° 11 décembre 2019

À TOUS NOS CITOYENS !!



Un joyeux Noël et une très belle nouvelle année. Nos meilleurs vœux de bonheur, de santé, de paix et de prospérité. En espérant que l'année 2020 sera des plus heureuse.



Prochaines séances du conseil



- 14 janvier 2020

Pour consulter votre relevé de compte de taxes en ligne. Tous les détails sur le site internet de la municipalité



3 versements des taxes municipales 2020

- 2 mars
- 2 juillet
- 2 septembre



Les bureaux seront fermés du mardi 24 décembre jusqu'au jeudi 2 janvier

Le conseil municipal et les employés de l'hôtel de ville

MAIRE SUPPLÉANT

Le conseil municipal a désigné Monsieur Martin Van Winden, conseiller municipal au siège #3, à titre de maire suppléant.

D'une durée de trois mois, cette nomination est entrée en vigueur à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est déroulée le 10 décembre dernier.

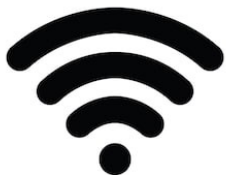
Le maire suppléant a pour mandat de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut être présent aux différentes rencontres de travail ou aux activités officielles.



BILAN INTERNET

Internet haute vitesse sur tout le territoire de la municipalité 2019 s'est traduit par une grande quantité de démarches, surtout auprès d'entreprises régionales afin de trouver le moyen d'assurer une couverture efficace partout dans les limites de la municipalité, avec ou sans subventions. On a donc pu prendre conscience de la complexité des interfaces du dossier, et des délais importants reliés à l'opérationnalisation.

Par ailleurs, l'arrivée d'un nouveau gouvernement provincial a amené des modifications aux programmes existants, alors que le déploiement des dorsales se continue dans la MRC, dans le cadre du programme fédéral. La municipalité est bien positionnée au sein de la MRC, lorsque le choix sera finalisé au niveau de l'appel d'offres lancé cet automne.



Nous vous tiendrons informés des suites, et les membres du comité seront actifs à partir du moment où de nouvelles informations nous permettront de faire avancer le dossier dans notre intérêt à tous.

Le comité internet



décembre 2019

dim lun. mar mer jeu. ven. sa

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 A	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2		

Hôtel de ville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville J0J 1L0
Tél. : 450 245-3658

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi : 8h à 12h

LÉGENDE

	Collecte des ordures
	Collecte du recyclage
A	Assemblée du conseil
	Veille de Noël
	Noël
	Veille du jour de l'an

RAPPEL - COLLECTE DE RECYCLAGE

À PARTIR DE JANVIER 2020 - NOUVELLE COMPAGNIE ASSURANT LA COLLECTE : COL SEL TRANSIT INC.

Quand la collecte a-t-elle lieu?

La collecte des matières recyclables a lieu le JEUDI, à toutes les semaines. Beau temps, mauvais temps, le bac devra être déposé à la rue avant 7 heures a.m.

Comment préparer les matières recyclables?

Toutes les matières doivent être à l'intérieur du bac. Le camion mécanisé ne permet pas une collecte manuelle des matières qui seraient dans un sac ou une boîte à côté du bac.

Référez-vous au tableau pour connaître les matières acceptées ou refusées.

COLLECTE DE RECYCLAGE

LA COLLECTE PRÉVUE LE 25 DÉCEMBRE S'EFFECTUERA LE MARDI 24 DÉCEMBRE

À PARTIR DU 2 JANVIER CHAQUE SEMAINE LE JEUDI

Pour plus d'informations, communiquez avec nous : 450-245-3658

Comment placer le bac?

Le camion utilisé pour la collecte possède un bras mécanisé qui permet de collecter les matières sans que le chauffeur ne descende du camion. Le bac doit donc être dans la rue (en

bordure du trottoir lorsqu'il y en a un), les **roues** et la **poignée** du **côté de la maison** et au minimum à 20 pouces (50 cm) de tout autre objet. Le camion peut ainsi soulever le bac pour ramasser son contenu.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Papier de soie
- Bouteilles de plastique
- Bouteilles de vin
- Contenants de verre
- Conserves de métal
- Boîtes de jouets (séparer les matières)
- Boîtes de cartons
- Enveloppes
- Canettes (sauf si consignée)
- Papier d'emballage non métallisé



MATIÈRES REFUSÉES

- Guirlandes
- Sapins naturels
- Lumières de Noël
- Bouchons de liège
- Styromousse
- Ustensiles en plastique
- Papier d'emballage métallisé, choux et rubans
- Vêtements
- Jouets
- Verres, lumière ou boules de Noël brisés



Pensez à donner à la Saint-Vincent-de-Paul pour certains articles qui peuvent toujours être utilisés

COLLECTE DES ORDURES - RICOVA

Nos bureaux seront fermés pour la période des fêtes du 24 décembre 2019 au 2 janvier 2020 inclusivement.

En cas de problématique pour la collecte des ordures, vous pouvez nous rejoindre le lundi 23 décembre 2019. Et par la suite, le lundi 6 janvier 2020.

Durant l'hiver, il est important de faire un rappel afin que le ramassage des matières résiduelles s'effectue correctement.

Où ? Les matières résiduelles doivent être placées à proximité de votre résidence en bordure de rue ou en bordure du trottoir. Elles doivent être disposées de manière à ne pas nuire au déneigement, à l'épandage d'abrasifs, à la circulation des piétons ou aux personnes à mobilité réduite.

Quand ? Il est important de déposer vos déchets avant 7:00 le lundi matin ou la veille de la collecte. Lors des jours fériés, les collectes sont effectuées comme à l'habitude, à moins d'avis contraire.

Quoi ? Types de contenants acceptés : Poubelle fermée

et étanche, d'une capacité maximale de 100 litres, munie de poignées extérieures et d'un couvercle dont l'ouverture correspond au plus grand diamètre du contenant. Le poids maximal est de 25 kilogrammes.

Sac de plastique résistant et bien attaché d'un poids maximal de 25 kilogrammes.

Bac roulant d'une couleur autre que bleue ou brun d'un maximum de 360 litres possédant une prise de type européenne et pouvant résister à une prise mécanisée latérale.

Les matériaux de construction et les résidus dangereux ne sont pas acceptés.

Comment ? Attacher les tapis, les branches et tous autres objets de même nature. Les branches doivent avoir un diamètre inférieur à 5 cm et être bien ficelées en ballot. Les ballots de plus de 2 m. de long ou d'un diamètre de plus de 40 cm ne seront pas ramassés.

En cas de doutes n'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité au 450-245-3658.

ERRATUM

Dans la publication de novembre : on a trouvé la mention du Patriote M. Joseph Garceau, pour qui aura lieu en Australie, une inauguration d'une plaque commémorative. Nous aurions dû lire le Patriote M. Joseph Marceau, toutes nos excuses !



FERMETURE DES BUREAUX

Nos bureaux seront fermés du mardi 24 décembre 2019 jusqu'au 2 janvier 2020 inclusivement. JOYEUSES FÊTES !!! De retour selon l'horaire régulier soit de 8h à 12h dès le vendredi 3 janvier 2020. Une merveilleuse nouvelle année !